

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025
Date d'affichage de la réunion : 8 avril 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Adjointes au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Brigitte MAHÉ, Nathalie MAHON, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Christelle MILET, Jacques DEMELUN, Christian HAUGEARD, Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Monsieur Michel CAENS à Madame Danièle JORE
Madame Christine BOUCHER à Monsieur Jean-Charles BOSSARD
Monsieur Patrice GOBÉ à Madame Christelle MILET
Madame Sophie LAVALLEY à Madame Flora POSTEL

Absents excusés : Madame Sarah DUHAMEL
Monsieur Jean-François ROUGÉ

Absents : Madame Isabelle LEFEVRE
Monsieur Arnaud DAVAL

Secrétaire de séance : Madame Flora POSTEL a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 15/04/2025

Délibération n° 2025-046
Modification des tarifs des marchés 2025.

Considérant que la commune subit l'augmentation de tous les tarifs. La Commission des MARCHÉS en date du mardi 25 mars dernier a proposé d'augmenter, en saison le forfait des 4 mètres linéaires à 4,50 € soit une augmentation de 0,50 €. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter, le forfait des 4 mètres linéaires à 4,50 € soit une augmentation de 0,50 € à partir du 8 juin 2025 pour le 1^{er} marché de la saison de Saint-Martin de Bréhal.

VU l'avis favorable de la Commission des MARCHÉS du mardi 25 mars dernier,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE selon le tableau, ci-dessous, annexé les tarifs des marchés 2025 :

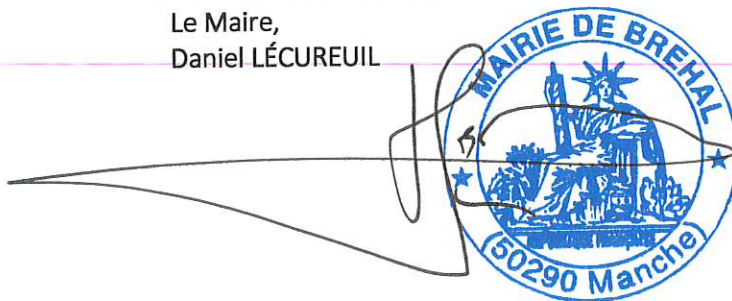
MARCHE BREHAL ET SAINT MARTIN DE BREHAL		
Hors saison	Forfait 4 mètres linéaires	3,50 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	0.70 €
Saison	Forfait 4 mètres linéaires	4,50 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	1 €
Forfait eau et électricité		3.00 €
Marché de Bréhal		Possibilité d'un paiement trimestriel à échoir (à hauteur de 11 marchés payants/trimestre)

Fait et délibéré à Bréhal le 14 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 15/04/2025

Et la délibération ayant été transmise en sous-préfecture d'Avranches le 15/04/2025

La présente délibération est transmise à la Sous-Préfecture d'Avranches au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
050-215000761-20250414-DL2025-046-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025